



Votre compagnon de route

TIRAGE AU SORT JEU-CONCOURS « TOUR DE FRANCE » DU 6 AU 28 JUILLET

ARTICLE 1ER : SOCIETE ORGANISATRICE

La société « NIORT EVASION », SAS au capital de 250.000 €, dont le siège social est situé rue Robert Turgot, Espace Mendès France, 79000 NIORT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro B 348 887 316, organise un **jeu-concours gratuit sans obligation d'achat**. Ce jeu gratuit débutera le samedi 6 juillet et prendra fin le dimanche 28 juillet 2019 à 23h59 dans les conditions prévues au présent règlement.

ARTICLE 2 : ACCES AU JEU

Ce jeu gratuit est accessible la page Facebook de Niort Evasion. Il débutera le samedi 6 juillet 2019 à 9h00 et prendra fin le dimanche 28 juillet 2019 à 23h59 dans les conditions prévues au présent règlement.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. Niort Evasion se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs comptes Facebook sous une même identité. De plus, si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas

strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou du site ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation aux évolutions du site et/ou de son exploitation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouvel affichage et entrera en vigueur à compter de son affichage en magasin. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DU JEU

Principe du Jeu :

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre sur la page Facebook Niort Evasion puis :

- d'aimer la page Facebook Niort Evasion (la personne doit aimer la page avant le dimanche 28 juillet 00h)
- de répondre aux 10 questions du jeu concours publiées sur la page Facebook Niort Evasion en citant dans les commentaires de chaque publication la lettre correspondante à la bonne réponse (A, B ou C).

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes. Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. Niort Evasion se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

Le tirage au sort sera réalisé parmi les participants qui auront trouvé les 10 bonnes réponses et réalisé toutes les étapes mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les joueurs participent au tirage au sort pour tenter de gagner un seul lot : un vélo à assistance électrique d'une valeur de 1099€. Le gagnant devra venir retirer son lot à Niort Evasion, l'organisateur ne fera pas l'envoi du lot au domicile du gagnant.

Le prix ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangé, ni faire l'objet d'un versement de sa valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne le prix notamment leur état, leur qualité ou toute conséquence engendrée par la possession ou l'utilisation du ou des prix.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera désigné par tirage au sort à la suite du concours par la Société Organisatrice. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 31 juillet de manière aléatoire.

Niort Evasion se réserve le droit de ne pas faire gagner toute personne cliente présentant un solde comptable débiteur de nature à entraîner une action du service contentieux. Il sera tiré désigné un participant complémentaire sur Facebook, maintenu en réserve pour devenir le nouveau gagnant en remplacement de celui qui aurait été éliminé en cas de solde débiteur.

Le gagnant sera averti sur Facebook après la date du tirage au sort. Il ne sera donné aucun renseignement par téléphone concernant l'identité du gagnant.

Si le participant ne se manifeste pas dans le mois suivant la publication sur Facebook, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité ainsi que du permis de conduire du gagnant avant la remise de la dotation.

ARTICLE 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du jeu-concours sont traitées par l'Organisateur, en tant que responsable de traitement, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux Libertés et au Règlement européen pour la Protection des Données Personnelles 2016/679 du 27 avril 2016, ci-après ensemble « la Réglementation ».

Les données personnelles recueillies sont obligatoires pour permettre la participation au Jeu. Elles sont destinées à l'Organisateur, à la seule fin de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants et de l'attribution de la dotation.

Conformément à la Législation, les données seront conservées :

- uniquement pendant la durée du Jeu, pour les seuls besoins du Jeu et au-delà pendant une durée de trois mois

- de manière sécurisée avec toutes les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées afin de prévenir toute altération ou perte des données recueillies ou tout accès non autorisé à celles-ci.

Les données à caractère personnel ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales ultérieures par l'Organisateur ou ses partenaires sauf consentement préalable des participants à cet effet. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les participants disposent, sur simple demande écrite adressée à Niort Evasion, située Espace Mendes France, 4 Rue Robert Turgot, 79000 Niort ou par mail à privacy@ayantepuy.fr, d'un droit :

- d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant
- de s'opposer ou de limiter le traitement de ces données, pour motifs légitimes
- de donner des directives quant au sort de ces données en cas de décès
- à la portabilité de ces données les concernant.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant sur simple demande écrite. Les participants disposent également d'un droit à la portabilité de leurs données et peuvent enfin saisir la CNIL, autorité de contrôle en cas de différend avec l'Organisateur portant sur le traitement de leurs données personnelles.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATION

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de communiquer ses informations avant la date limite.

La Société Organisatrice ne sera tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature suite au mauvais fonctionnement du site, d'erreurs informatiques, ou encore de l'existence de virus ou

autres problèmes susceptibles de causer un dommage.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

ARTICLE 10 : LITIGE ET LOI APPLICABLE

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

ARTICLE 11 : LE PRESENT REGLEMENT

Le règlement peut-être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Le règlement est disponible à la concession Niort Evasion, située Espace Mendes France, 4 Rue Robert Turgot, 79000 Niort.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à :

Niort Evasion, Espace Mendes France, 4 rue Robert Turgot, 79000 NIORT

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, et de l'intitulé du Jeu).